



VIE ÉTUDIANTE

Aides Financières

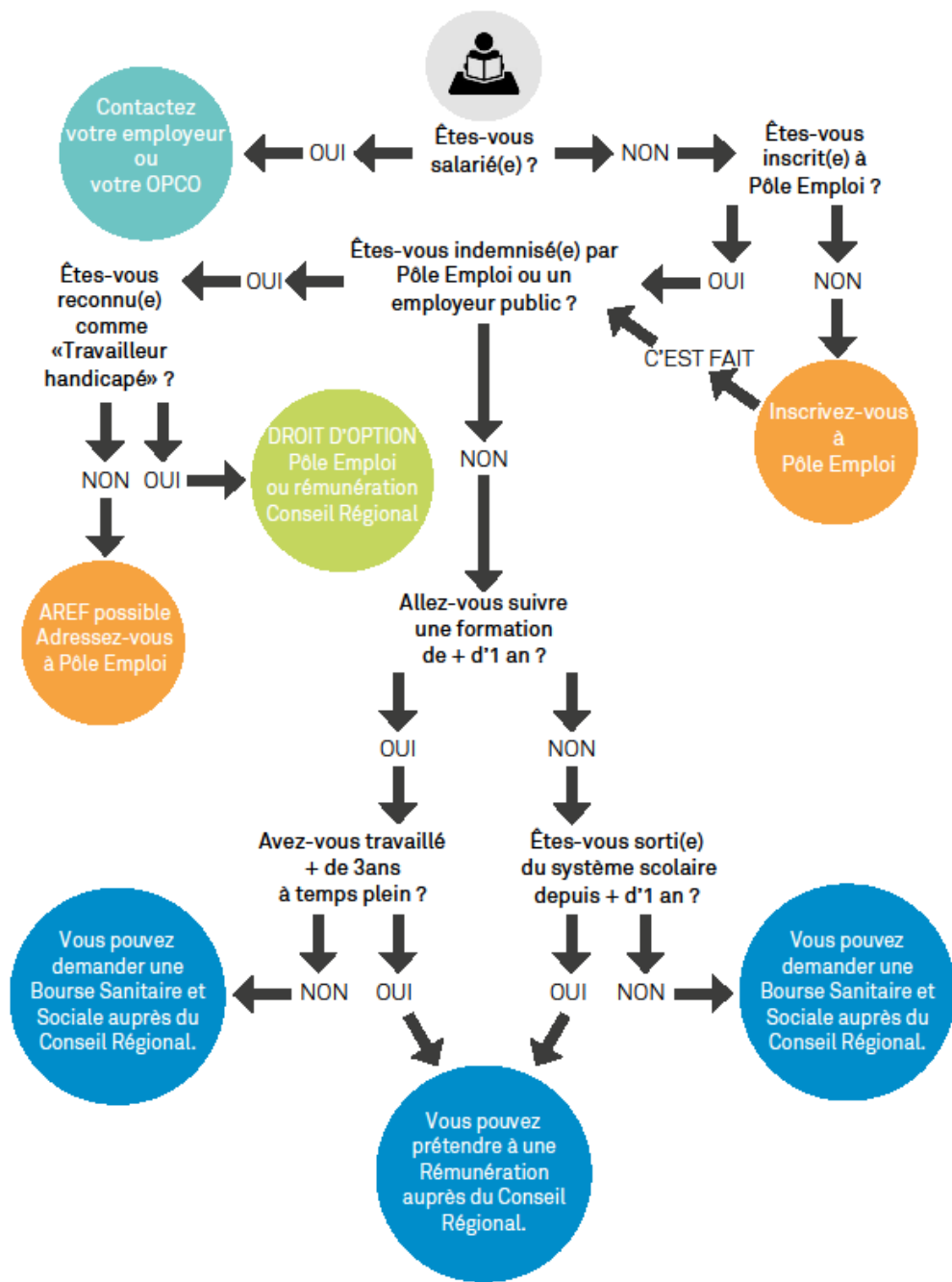


INFORMATIONS GENERALES

3 ressources financières possibles

- Droits à Pôle Emploi
- Bourse Sanitaire et Sociale
- Rémunération Région

QUELLES POSSIBILITÉS DE RESSOURCES FINANCIÈRES PENDANT MA FORMATION ?



BOURSE SANITAIRE ET SOCIALE

Conditions :

Vous n'avez pas de droit à Pôle Emploi et n'avez pas travaillé 4761 heures (+ de 3 ans à temps plein), vous pouvez faire une demande de Bourse.

- Dossier à remplir sur le site internet www.boursesanitairesociale.fr
- **Date limite des demandes de bourses : fin octobre de chaque année.**
- Le montant est calculé et versé en fin de mois par la Région.

RÉMUNERATION RÉGION

Conditions :

Vous avez épuisé vos droits à Pôle Emploi et avez travaillé 4761 heures (+ de 3 ans à temps plein), vous pouvez faire une demande de Rémunération Région.

- Dossier papier à retirer, à compléter et à retourner au Service Vie Étudiante-Aides Financières au Bureau 007 (Bât.A - RDC)
- Le montant est variable selon les situations et versé entre le 25 et le 30 du mois suivant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Lieu : Bureau 007 – Bât.A – RDC

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 13h30 à 17h30
- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Jeudi : 13h30 à 17h30

Téléphone : 05.49.37.60.02 ou 05.49.37.77.18

Adresse mail : vie.etudiante@irts-pc.eu



Institut Régional du Travail Social

1 rue Guynemer - BP 215

86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

  www.irts-nouvelle-aquitaine.org

